Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_061-DE

GRAULHET
inventer un art de ville

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 01 JUILLET 2021

Délibération n° 2021/061

OBJET :

Aménagements intérieur et équipements mobilier et informatique de la future France Services
Plan de financement

Date de convocation : **24 juin 2021**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **25**	Votants : **33**	Date d'affichage ou notification : **08 juillet 2021**

L'an **2021, le 01 juillet** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 25
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu – M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme AMALIK Hanane - Mme BORDES Mélanie - M. CALMETTES Patrick - M. JOLY Jean-Luc - Mme ENNAJJARI Malika - M. TERRASSIE Vincent - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 8
M. MEHDI Saïd (pouvoir BLESS Mathieu) - Mme LEPINAY Marie-Christine (pouvoir LAVIT Michèle) - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir BOUTIN Mireille) - M. BARTHES Philippe (pouvoir BELOU Florence) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir AZNAR Blaise) - Mme FITA Claire (pouvoir TRUQUET Marie-Thérèse) - M. SCUGLIA Domenico (pouvoir ORTEGA Fernand) - Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien).

Absents sans pouvoir : Néant.

M. SERIN Christian a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 05/07/2021
Reçu en préfecture le 05/07/2021
Affiché le
ID : 081-218101053-20210701-2021_061-DE

Par délibération n°2021/037 du 15 avril 2021, le Conseil municipal a adopté le projet de rénovation énergétique du Centre administratif, destiné à accueillir le dispositif France Services, pour un coût total estimé à 300 384 € H.T., et sollicité des fonds de l'Etat au titre de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), de la Région dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet, ainsi qu'une aide départementale au titre du contrat « Atouts-Tarn ».

Outre ces travaux destinés à optimiser l'efficacité énergétique du bâtiment, afin de pouvoir offrir un service public de qualité dans un environnement convivial et agréable répondant aux critères de labellisation France services, il est nécessaire de réaliser un aménagement intérieur du rez-de-chaussée de la structure, d'effectuer une mise en accessibilité de l'accès et de faire l'acquisition de mobilier et de matériel informatique.

La nature de cette opération, dont le coût total est estimé à 57 008 € H.T. (aménagement intérieur : 38 818 € H.T. et équipements mobilier et informatique : 18 190 € H.T.), remplit les critères exigés pour solliciter des fonds de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2021 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Entendu cet exposé, le conseil municipal,

DÉCIDE

- DE VALIDER le projet d'aménagement intérieur et d'équipements mobilier et informatique de la future France Services.

- D'APPROUVER selon les modalités susvisées le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total de l'opération en H.T.	57 008,00 €
Total des subventions sollicitées	45 606,00 €
Taux de financement total	80,00 %
Autofinancement	11 402,00 €

- DE SOLLICITER les aides financières suivantes :

FINANCEURS	ASSIETTE ELIGIBLE en H.T.	SUBVENTIONS SOLLICITEES	TAUX
Etat : D.E.T.R.	57 008,00 €	28 504,00 €	50 %
Etat : D.S.I.L.	57 008,00 €	17 102,00 €	30 %

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »